

**PROCES VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le 24 février à 21h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle SUBIELA, Maire.

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 17 février 2015.

Présents : Mesdames CARLES, ESCUDIER DONNADIEU, GERMAUX, PUGEAULT & ZUPPEL et Messieurs BARTHE de MONTMEJAN, BEL, DAVID, LAMONTAGNE, REYNAUD, SANS, SARDA & SERRANO.

Absents, excusés : Monsieur CHAPEAUBLANC.

Secrétaire de séance : Stéphane BEL a été élu à l'unanimité.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 janvier 2015 ;
- Délibération concernant les travaux du presbytère ;
- Délibération concernant le loyer du presbytère ;
- Nouveaux tarifs communaux (location salle polyvalente, concessions...);
- Budget 2015 ;
- Préparation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;
- Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI (SICOVAL, SIVURS, ...);
- Questions diverses.

***1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 JANVIER 2014 ;***

Madame le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le compte rendu de la séance du 13 janvier 2015 qui est adopté à l'unanimité.

***2) DELIBERATION 2015/4 CONCERNANT LES TRAVAUX DU
PRESBYTERE***

Monsieur SANS premier adjoint présente les différents devis pour la réalisation de travaux dans le logement du presbytère conformément à la décision du conseil du 13

janvier 2015. Ces travaux concernent la plomberie, l'électricité et peinture-isolation-plâtrerie. 6 entreprises ont été consultées (2 par lots) :

- Pour l'électricité (changement des radiateurs et mise aux normes) :
 - RAMADE ET FILS : le devis total est de 7423 € HT
 - AS ELEC : le devis total est de 5068 € HT
- Pour la Plomberie (changement cumulus, robinetterie, lunette wc, meubles sous évier cuisine et rangement salle de bain)
 - DGTERM : devis total 2031 € HT
 - ERITECH : Pas de réponse
- pour Peinture – Plâtrerie – Isolation :
 - ABLC : devis total selon l'option choisie 19569 € HT ou 16279 € HT
 - RENOVILICO : devis total 15725 € HT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, considérant les différents éléments précités, décide, à l'unanimité de choisir :

- la société AS ELEC pour la réalisation des travaux d'électricité conformément au devis ci-dessus indiqué,
- la société DGTERM pour la réalisation des travaux de plomberie conformément au devis ci-dessus indiqué,
- la société RENOVILICO pour la réalisation des travaux de peinture – plâtrerie – isolation dans la limite des travaux de création d'un sas, du changement de moquette dans 1 chambre et des travaux de peinture dans le couloir et l'entrée soit 5240 € HT.

et de valider le lancement des travaux pour un coût d'investissement de 12339 € HT sur le budget primitif 2015.

Le conseil municipal charge Madame le Maire de conclure ces contrats.

3) DELIBERATION 2015/5 CONCERNANT LE LOYER DU PRESBYTERE ;

Madame Le Maire explique que suite au départ de la locataire, une estimation a été faite par une agence pour fixer le nouveau loyer du presbytère.

Cette estimation fixe une fourchette de prix de 850 à 900 € pour la location d'un bien de ce type en parfait état.

Madame le Maire rappelle que des travaux vont être réalisés pour rénover le logement mais que compte tenu du contexte tendu du budget 2015, certains travaux resteront à la charge du prochain locataire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, considérant les différents éléments précités, décide, à l'unanimité :

- Que le loyer annuel dû pour l'occupation du logement dit ancien presbytère sera de 8600 euros (soit 720 euros mensuel),

- Que le prochain bail sera conclu pour une durée de 3 ans.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide qu'une annonce pour la location du presbytère sera passée sur LE BON COIN afin de permettre la publicité la plus large possible pour cette location.

4) DELIBERATIONS 2015/6 ET 2015/7 DES NOUVEAUX TARIFS COMMUNAUX;

DELIBERATION 2015/6 OBJET : TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE DE CORRONSA

Suivant la proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le prix des concessions au cimetière de CORRONSA est fixé comme suit à compter du 1^{er} mars 2015 :

- concession cinquantenaire de 6 m² (3m de long x 2m de façade) pour l'installation d'un caveau ou d'une pierre tombale : **250 euro** ;
- concession cinquantenaire de 3.12 m² (2,60m de long x 1,20m de façade) pour l'installation d'une tombe (destinée à la mise en terre d'un ou deux cercueils uniquement) : **180 euro**.

DELIBERATION 2015/7 OBJET : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A COMPTER DU 01/03/2015 (sauf contrat déjà signé à la date de la présente décision)

Le conseil municipal,

Suite aux travaux de la commission information, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE :

- la salle polyvalente de CORRONSA sera mise à la disposition des habitants de CORRONSA pour un prix de 175.00 Euro pour un week end (samedi et dimanche) ;
- pour les locataires particuliers qui n'habitent pas à CORRONSA, le prix de la mise à disposition pour un week end (samedi et dimanche) sera de 800.00 Euro ;
- la salle polyvalente est mise gracieusement à la disposition des associations de la commune ; pour les associations extra communales, le prix de la location sera de 300.00 Euro ;
- chaque locataire devra préalablement à la mise à disposition de la salle polyvalente, déposer en mairie une caution de 1 200.00 Euro.

5) BUDGET 2015 ;

Comme lors du précédent Conseil et suite à la réunion de cadrage budgétaire du 10 février avec Mme DECHAUX de l'ATD (Agence Technique Départementale) Madame le Maire explique à l'ensemble des élus du Conseil Municipal que la baisse des dotations de l'Etat aura des conséquences importantes sur le budget dès 2015 et au moins les deux années suivantes.

Madame le Maire engage à nouveau les différentes commissions à travailler sur des économies notamment en mettant en concurrence les dépenses qui peuvent l'être (téléphonie, assurances, maintenances) et en renégociant les crédits.

6) PREPARATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015 ;

Madame le Maire explique que les élections cantonales sont désormais dénommées « élections départementales ». Elles seront organisées pour la première fois sous cette appellation en mars 2015.

Ces élections permettront d'élire les conseillers départementaux, jusqu'ici appelés conseillers généraux et renouvelés par moitié tous les 3 ans. Ils seront désormais élus pour 6 ans.

Les conseillers départementaux forment l'assemblée qui dirige le département : anciennement le conseil général, qui devient le conseil départemental à compter de mars 2015.

Pour chaque canton, les candidats se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. Cette mesure permettra de mieux représenter les femmes au sein des conseils départementaux.

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

- au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%)
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25% des électeurs inscrits

Si aucun binôme n'est élu dès le 1er tour, il est procédé à un 2nd tour. Les deux binômes arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir.

Les binômes suivants peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) au second tour est élu.

Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

La carte des cantons a été redessinée au début de l'année 2014. Ils sont mieux adaptés aux équilibres démographiques de chaque département.

Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton. Un canton est une division du département. Les électeurs de chaque canton du département élisent deux conseillers départementaux, une femme et un homme. Les nouvelles délimitations des cantons s'appuient sur les chiffres des populations légales publiés par l'Insee le 27 décembre 2013. Cette nouvelle carte permettra une représentation plus équitable de chaque canton en nombre d'habitants par élu. De 4035 cantons aux dernières élections, la nouvelle carte prévoit un passage à 2054 cantons, représentés chacun par deux élus, soit 4108 conseillers départementaux en France.

7) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ;

- Commission Affaires scolaires : L'école risque une fermeture de classe à la rentrée prochaine.

Un PEDT (Projet Educatif De Territoire) est en cours d'élaboration, Nicolas CHAPEAUBLANC sera pilote de ce projet, le Maire de Donneville a proposé de nous faire part de son expérience.

- Commission jeunesse : Une rencontre emploi formation est programmée le 11 mars de 16h à 19h en lien avec le PIJ (Point Information Jeunesse) de Castanet.
- Commission Information : Concernant le lien de Corronsac, il est prévu de passer à une version numérique en vue de réaliser des économies car le coût de chaque parution est d'environ 320 €. Les adresses mails manquantes pourraient être collectées lors des élections Départementales des 22 et 29 mars prochains. Dans le prochain lien un coupon détachable sera à remplir pour les personnes désirant continuer à recevoir la version papier.
- Commission Urbanisme :
 - Cossignol : Un devis est en cours pour la réalisation d'un chemin piétonnier pour sécuriser le trajet des élèves entre l'arrêt du bus et leurs domiciles.
 - Une demande est en cours pour l'interdiction des véhicules à moteur sur les chemins de randonnées de Mélic et Cossignol.
 - Limitation de vitesse à 30km/h chemin de Ségueilla et une analyse est en cours pour limiter la vitesse sur toute la traversée du village.
 - La commission a décidé de procéder à une enquête dans chaque lotissement en vue de procéder à la diminution de l'éclairage public. M. Stéphane BEL propose de procéder à la diminution de tout l'éclairage public (lotissements et voies communales) et d'adapter ensuite en fonction des retours des habitants, en tenant compte des questions de sécurité.
 - Le transfert de l'abri bus au chemin de Lasserre est en cours.

- La phase diagnostique du PLU est en cours. Une nouvelle réunion est prévue courant mars et la phase diagnostique sera terminée fin mai. Une réunion publique devrait avoir lieu en octobre.

15) QUESTIONS DIVERSES.

- La commission urbanisme a prédéterminé 3 emplacements pour les récup'verres. Chemin Lasserre, Rond-point de la Place et derrière la salle polyvalente. Un courrier a été adressé à Madame le Maire pour réétudier le choix de celui prévu Chemin Lasserre au vu des nuisances sonores à venir. Le choix des emplacements se fera par délibération d'un prochain conseil municipal.
- Des chiens en liberté ont été signalés auprès de la Mairie. Il est demandé aux propriétaires d'être vigilants.

La séance est levée à 23h15

Prochain Conseil le 24 mars à 21h